



XXIV^{ème} Congrès – le Parti Suisse du Travail se renforce et se renouvelle

Le 24^e Congrès du Parti suisse du Travail – Parti ouvrier et populaire s'est tenu les 6 et 7 novembre 2021 à Monthey, en présence d'une cinquantaine de délégués des sections de toute la Suisse. Les communistes de Suisse ont discuté de leur bilan politique des quatre dernières années et ont approuvé les thèses pour le renforcement du parti dans le contexte actuel caractérisé par un capitalisme en crise à tous les niveaux : économique, politique, social et écologique.

L'objectif fixé par le Congrès est d'élaborer un nouveau programme politique réaffirmant la volonté du PST-POP de soutenir un changement révolutionnaire de la société, l'abolition du capitalisme et la construction du socialisme en Suisse. Les discussions se sont déroulées dans un climat constructif en présence d'une majorité de très jeunes délégués dont l'enthousiasme était palpable. Le congrès a révélé une volonté forte de renforcer les liens avec la classe ouvrière suisse et d'orienter davantage les forces du parti vers l'organisation des luttes ouvrières. Dans cette optique, un message fort de solidarité a été adressé aux travailleurs de Smood, actuellement en grève dans plusieurs villes de Suisse romande, sous le slogan de « Smood voleur, soutien aux livreurs ! »

Des partis communistes et ouvriers de pays européens tels que le Parti



communiste allemand (DKP), le Parti communiste français (PCF), le Parti communiste portugais (PCP), le Parti du travail belge (PTB) et le Parti de la refondation socialiste de Turquie (SYKP) ont également pris la parole lors du congrès, tandis que le Parti de la refondation communiste d'Italie (Rifondazione) et ALBA-Suiza ont envoyé des messages de solidarité. Le Parti communiste de Cuba a également envoyé un message, exprimant ses sincères remerciements au PST-POP pour son soutien continu à la révolution cubaine depuis la Suisse.

Pour ce qui concerne les responsabilités au sein de la direction du Parti, deux jeunes cadres ont été élus à la présidence : Amanda Ioset et Alexander Eniline. Dans son discours de clôture, le camarade Eniline, après avoir remercié le président sortant Gavriel Pinson pour le bon travail qu'il a accompli pendant la décennie qu'il a passée à la tête du parti, a déclaré que «

Premièrement nous devons produire une analyse de la crise économique, sociale, écologique et démocratique, dans laquelle le capitalisme mondial a été plongé par la pandémie du Covid 19 ; et combattre ses conséquences néfastes sur les travailleurs et les travailleuses, sur les classes populaires ; montrer que la seule voie de sortie des crises du capitalisme passe par la sortie du capitalisme, qui est leur cause, par la transition au socialisme.»

L'ensemble de la direction a été fortement renouvelée. Elle est maintenant plus représentative de la classe ouvrière et de la jeunesse, ce qui indique que notre idéal communiste est toujours pertinent.

Monthey, le 7 novembre 2021



Le 28 novembre, Oui à des soins infirmiers forts

Le 28 Novembre, nous allons voter sur l'initiative « Pour des soins infirmiers forts ». Cette initiative est constituée de « 4 piliers » qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel infirmier. En effet, 40% des personnes ayant suivi une formation dans les soins infirmiers abandonnent leur profession de manière précoce. L'initiative tend à limiter ce phénomène.

Le premier pilier concerne les conditions de travail. L'initiative inscrit dans la constitution que tout doit être mis en œuvre pour donner au personnel infirmier les meilleures conditions de travail possible, notamment une meilleure gestion de la division entre la vie personnelle et professionnelle ainsi que des meilleurs salaires. Cela sera maintenant à la charge de la Confédération et non plus des cantons, via des mesures contraignantes.

Le deuxième est de limiter le nombre de patients pour chaque membre du personnel infirmier, celui-ci étant très régulièrement dépassé, ce qui mène à une mauvaise qualité des soins pour les patients ainsi que des graves soucis aux infirmières et infirmiers, menant régulièrement à des surmenages voire burn-out, puis abandon de la profession. Pour ça, il faut aussi augmenter le nombre d'infirmières et d'infirmiers et de mieux diviser les tâches en fonction des compétences.

Le troisième est une offensive à la formation. Tout d'abord en permettant beaucoup plus facilement au personnel déjà en place de continuer à se former tout le long de leur carrière pour mieux comprendre les exigences que sont les soins et leur évolution. Celui-ci vise aussi à améliorer la formation de base du personnel infirmier et d'augmenter le nombre de personnes formé chaque année pour augmenter les effectifs et éviter la pénurie annoncée d'ici la fin de la décennie si rien ne change (un manque de près de 15'000



«La santé n'a pas de prix!
Le bien-être des soignants
est une nécessité pour des
soins de qualité.»

Johan Donnet-Descartes,
Electricien

Initiative sur les
soins infirmiers



le 28 novembre

infirmières ou infirmiers est à prévoir d'ici 2029 si aucune mesure n'est prise).

Le quatrième et dernier pilier tend à donner plus d'autonomie à l'infirmière ou l'infirmier. Notamment en leur donnant le droit de prescrire certaines ordonnances remboursables par l'assurance-maladie ou en administrant des soins légers aux patients sans avoir à attendre la confirmation du médecin, ce qui améliorerait la qualité et la vitesse des soins pour le patient mais aussi des conditions de travail.

Un contre-projet indirect insuffisant

Le conseil fédéral et le Parlement rejette l'initiative, pensant que celle-ci est trop « radical » et va beaucoup trop loin. Ils proposent donc un contre-projet indirect (c'est-à-dire que nous ne nous prononçons pas dessus, et qu'il entrerait en vigueur si l'initiative est refusée). Celle-ci donne effectivement plus d'autonomie à l'infirmière ou à l'infirmier, comme formulé dans l'initiative et il prévoit que la formation recevra jusqu'à 1 milliards de CHF sur une période de huit ans. Donc une offensive de formation limitée tant monétairement que dans le temps (ce qui amènerait à d'autres problèmes dans le futur). Le reste de l'initiative n'est absolument pas

repris dans le contre-projet indirect. Ce contre-projet est bien insuffisant au vu de l'importance des soins infirmiers, comme cela nous l'a été prouvé pendant toute la crise Covid !

Pour toutes ces raisons, le Parti du Travail appelle à voter OUI aux soins infirmiers forts le 28 novembre !

Forlan Badel

Bulletin d'information du Parti du Travail genevois Paraît 10 fois par an Rédaction, administration

25 Rue du Vieux-Billard
Case Postale 16
1211 Genève 8
pdt-ge@bluewin.ch

www.pdt-ge.org
022 321 79 58

ccp : 12-8747-5

mention : encre rouge

Éditeur responsable :

Alexander ENILINE

Maquette :

Alexander ENILINE

Ont collaboré à ce numéro :

Alexander ENILINE, Forlan
BADEL, Salika WENGER,

Délai de remise des textes :

5 décembre 2021

Tarif abonnements :

1 an : 20,-

Soutien : 40,-

Donateur : 60 :-



Pas d'ouverture prolongée des magasins sur le dos du personnel : NON à la LHOM !

C'est bien certes d'avoir de la suite dans les idées et de ne pas baisser les bras trop vite, mais parfois cela confine à l'acharnement. Le terme d'acharnement, pour ne pas dire de déni de démocratie, est juste dans le cas de la droite genevoise, qui revient une nouvelle fois à la charge – alors que le peuple a dit NON à répétitions reprises ! – avec un projet de modification de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins, la LHOM, dans le sens d'une extension des horaires d'ouverture. Avec la nouvelle loi, les magasins ouvriraient leurs portes jusqu'à 19h00 les jours de semaine (19h30 le vendredi), ainsi que le samedi (au lieu de 18h00 aujourd'hui). Cerise sur le gâteau, les magasins pourraient ouvrir trois dimanches par an, sans devoir conclure de convention collective de travail (CCT), contrairement à ce que prévoit la loi actuelle. Les syndicats ont déposé un référendum contre cette modification de la loi. Un référendum que le Parti du Travail soutient. C'est pourquoi, nous vous appelons résolument à voter NON.

Depuis des années, le secteur du commerce de détail a évolué, selon la volonté du patronat, dans le sens d'une exploitation accrue du personnel. Il est bien connu que les salaires dans la vente sont généralement scandaleusement bas. Ce alors qu'ils sont payés pour un travail non seulement épuisant, mais dont la dureté a augmenté au cours des années. En 2010, ce secteur employait à Genève 20'249 personnes. Ce chiffre est passé à seulement 14'331 personnes en 2019. Pendant ce temps, non seulement la quantité de travail n'a pas diminué, mais s'est accrue, de même que le nombre de tâche exigée pour chaque employé-e (parmi lesquels une majorité de femmes). Le personnel est aujourd'hui soumis non seulement à des pressions accrues, mais à des horaires irréguliers, sans jours de congés fixes ; des horaires communiqués souvent moins de 15 jours à l'avance. La faimeuse « flexibilité », dans l'affreux

jargon managérial. Autant dire que les salaires n'ont pas suivi. Grâce à cette exploitation record, le patronat fait des profits également records dans ce secteur, même pendant la période du Covid. Ce alors que le personnel de la vente, en première ligne pendant la pandémie, a souvent été au chômage partiel, ne touchant que 80% de salaires déjà trop bas, et n'a reçu que des applaudissements en guise de remerciement.

Mais le patronat n'en a jamais assez, et veut faire travailler le personnel encore plus, en rallongeant la journée de travail le samedi. Ils affirment que ce n'est en réalité pas une hausse de la charge de travail, vu que la nocturne du jeudi soir serait supprimée. Mais cette pseudo compensation n'en est pas une, vue que la nocturne n'est pas rentable, car presque aucun client n'y vient. Le samedi, cependant, est le jour le plus chargé de la semaine. Étendre les horaires d'ouverture le samedi reviendrait non seulement à rendre ce travail encore plus fatigant, mais à compliquer davantage la vie de famille et la vie sociale, pour des personnes qui rentreraient trop tard le soir, et complètement épuisées. Rappelons d'ailleurs que les horaires ont d'ores et déjà augmenté ces dernières années. On en parle moins, mais les magasins ouvrent en moyenne plus tôt le matin qu'auparavant, sans engagement de personnel supplémentaire, mais en flexibilisant et en pressurant encore plus le personnel existant. Une tendance qui ne ferait que s'aggraver avec cette modification de la LHOM.

Le secteur du commerce de détail n'est absolument pas en difficulté, bien au contraire même. Pourtant le patronat prétend que cette extension des horaires d'ouverture serait indispensable pour pouvoir lutter contre la concurrence du tourisme d'achat et du commerce en ligne. Mais les horaires d'ouverture n'y sont pour rien (honnêtement, qui va faire ses courses en France le



samedi entre 18h00 et 19h00 ?). La cause principale des achats en France voisine ou en ligne est la différence de prix. Si le pouvoir d'achat de la population n'augmente pas, elle ne renoncera pas (ni ne pourra guère se le permettre) à cette marge d'économies. Le secteur auquel le grand patronat de la vente pourra en revanche faire concurrence avec cette modification de la LHOM serait...le petit commerce, qui peut ouvrir sur des horaires plus étendus. Qu'en disent les prétendus défenseurs des PME de la droite ? Combien d'emplois perdus ?

Et, parlons-en du commerce en ligne. Les profits indécents d'Amazon sont dus, comme il est universellement connu, à une exploitation de son personnel digne du XIX^{ème} siècle. Ce qui a permis à Jeff Bezos d'amasser une fortune proprement vertigineuse, pour pouvoir ensuite s'envoyer dans l'espace, pour se permettre encore à son retour de nous donner des leçons de préservation de la planète, alors que peu d'entreprises sont aussi écicides que la sienne. Le patronat voudrait imposer ce « modèle Amazon », ce retour au capitalisme sauvage d'avant toutes les conquêtes de la classe ouvrière, à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs. Parce que nous n'en voulons pas, il faut refuser cette modification de la LHOM.

Alexander Eniline



Initiative sur la justice : NON à l'initiative privée d'un multimillionnaire, qui n'apporte aucune avancée démocratique

Actuellement, le Tribunal fédéral (TF) est élu par l'Assemblée fédérale, les postes de juges étant répartis au prorata de la représentation des principaux partis au parlement (ce qui exclut donc les membres des petits partis, comme les juristes sans appartenance politique, de la possibilité de siéger au Tribunal fédéral). Ces juges sont élus pour des mandats de six ans, renouvelables. L'initiative propose que les juges au TF soient tirés au sort, parmi des candidats sélectionnés par une commission nommée à cette fin par le Conseil fédéral. Les juges désignés pourraient siéger jusqu'à l'âge de 70 ans de façon inamovible, et ne pourraient être révoqués que pour manquements graves, ou incapacité manifeste à continuer d'exercer leur fonction.

N'ayant aucun juge fédéral issu de ses rangs, le Parti du Travail n'a aucun intérêt propre à défendre dans cette affaire. Nous appelons néanmoins à voter NON à cette initiative. Ce, pour trois raisons.

Une initiative oligarchique

L'initiative pour la justice ne vient pas d'une revendication populaire un tant soit peu massive. Aucune organisation représentative ne la porte. Il s'agit de la lubie d'un seul homme, un multimillionnaire, Adrian Gasser, qui a payé des entreprises de récolte de signatures pour faire aboutir son initiative. C'est aussi lui qui paye pour un affichage massif pour son initiative. Qu'un bourgeois puisse ainsi se payer son initiative populaire fédérale – alors qu'en faire aboutir une demande des centaines de militants et un travail acharné pour des gens normaux – est non seulement un biais de la démocratie, mais foncièrement anti-démocratique, oligarchique en son essence. Une telle initiative mérite d'être rejetée pour cette seule raison. Les entreprises de récolte de signatures devraient d'ailleurs être interdites, comme biaisant la démocratie.

M. Gasser n'est pas non plus n'importe quel millionnaire. Nous lui devons une reconnaissance partielle du droit de grève. Mais c'est bien malgré lui. En 1994, il avait licencié la totalité de ses ouvriers en grève, pour les réembaucher à des conditions moins favorables. Même la droite avait trouvé que ça allait trop loin, aussi une loi fut votée pour interdire à l'avenir de telles pratiques. Cela permit qu'une partie de la droite finisse par voter l'inscription du droit de grève (même limité) dans la Constitution. Ce qui en fait un ennemi patenté de la classe ouvrière, dont toute proposition mérite d'être rejetée.

Dépolitiser la justice ?

Le but principal de l'initiative est de retirer le choix des juges fédéraux au parlement, pour dissocier cette fonction de l'appartenance à un parti politique. Ce afin de garantir la séparation des pouvoirs, et d'aboutir à une justice non-politique, soustraite aux pressions des partis sur « leurs » juges, pour qu'ils votent selon la ligne de leur parti. Comme exemple de « pression » on cite celui d'un juge UDC dont son parti a essayé d'empêcher la réélection...mais qui fut réélu malgré tout. Preuve que les « pressions » ne sont pas aussi fortes que ça.

Y a-t-il un problème de séparation des pouvoirs avec le système actuel ? Peut-être. Est-ce que la séparation des pouvoirs est un principe essentiel ? Sans aucun doute. Certes, c'est un principe d'origine libérale, face auquel la tradition marxiste fut souvent sceptique ; arguant, justement, qu'en dernière instance, le pouvoir de la classe dirigeante demeure indivis. Les pays socialistes ont même théorisé comme exemple de supériorité de leur système politique sur le parlementarisme bourgeois la non-séparation des pouvoirs, leurs assemblées parlementaires n'étant pas seulement parlementaires, mais des assemblées agissantes, faisant appliquer les lois qu'elles votaient.

Soit, mais l'histoire du socialisme réel, les violations de la légalité socialiste qui eurent malheureusement lieu, plaident en faveur du fait qu'il serait erroné de négliger des principes libéraux de l'État de droit et de la séparation des pouvoirs, pour la seule raison qu'ils sont libéraux. Même sous le socialisme, les individus doivent pouvoir être protégés contre l'arbitraire de la part de l'État. Et la séparation des pouvoirs constitue une prévention contre l'abus de pouvoir. Cela dit, y a-t-il un vrai problème de séparation des pouvoirs en Suisse ? D'un contrôle abusif de l'Assemblée fédérale sur le Tribunal fédéral ? Pas vraiment.

Mais le problème serait en tout cas le même avec la commission spéciale nommée par le Conseil fédéral. Selon quels critères les membres de ladite commission seraient sélectionnés ? Il est difficile à imaginer qu'aucun critère de nature politique n'entrerait en jeu. Qui plus est, ces éventuels critères politiques – qui influenceraient certainement le choix des candidatures présélectionnées – serait soustrait à quelque contrôle démocratique que ce soit, puisqu'il serait à la discrétion du Conseil fédéral. On risquerait donc d'aboutir à un tribunal réellement politisé – et pas dans le bon sens évidemment – ce d'autant que les juges y siègeraient quasiment à vie. Tout le contraire de la démocratie en somme, plutôt le type de technocratie autoritaire – et défendant des intérêts de classe bien déterminés – que le néolibéralisme affectionne. L'élection, par le parlement en l'occurrence, garantit au moins une certaine forme de légitimité démocratique. Une démocratie représentative véritable pré-suppose d'ailleurs non seulement l'élection des représentants, mais aussi une durée raisonnablement brève des mandats, et (c'est une revendication classique du mouvement ouvrier) le droit de révocation de la part des représentés.

En revanche, il est totalement faux de soutenir que l'exercice de la



justice ne soit pas politique, qu'il faille le dépolitiser. Les tribunaux ne font pas qu'appliquer la loi. La loi ne peut jamais être totalement exhaustive, et laisse inévitablement aux juges une marge d'interprétation. La jurisprudence du Tribunal fédéral est d'ailleurs une des trois sources du droit, avec la loi et la doctrine. On peut difficilement considérer que les opinions politiques des juges n'y aient aucune part. L'exemple des USA est certes extrême, mais le fait que le droit étatsunien change du tout au tout selon la majorité au sein de la Cour suprême montre à quel point l'exercice du droit est politique. Il existe également différentes normes légales, parfois en contradictions entre elles, et la décision desquelles priment (au hasard, le droit de propriété ou les accords de libre-échange sur les droits humains) est profondément politique.

Le tirage au sort, une avancée démocratique ?

Il existe de nos jours à gauche une mode d'idéaliser le tirage au sort pour la désignation d'assemblées représentatives, en lieu et place de l'élection, comme – si ce n'est la panacée de la démocratie – du moins une avancée démocratique.

Cette mode s'appuie sur une idéalisation de la démocratie telle qu'elle existait dans l'Antiquité à Athènes. Passons sur l'objection facile : l'antique Athènes était une société esclavagiste, où seuls les hommes libres et athéniens d'origine étaient citoyens, soit 10% de la population seulement ; et ces citoyens pouvaient trouver le temps de s'adonner à la politique précisément parce que d'autres travaillaient pour eux. Mais peut-être que ce système serait universalisable, pour toutes et tous, et non une minorité ?

Il s'agit à notre avis d'une illusion, basée sur une méconnaissance de la façon dont le système athénien fonctionnait réellement. Il n'était pas aussi « démocratique » qu'il n'en avait l'air. Certes, la démocratie athénienne combinait la souveraineté en dernière instance de

l'Assemblée populaire (où tous les citoyens votaient selon le principe « un homme une voix ») et du tirage au sort pour certaines fonctions à responsabilité. Cette combinaison était censée garantir la possibilité pour chaque citoyen de participer à l'exercice du pouvoir et d'empêcher qu'une élite politique ne se forme, confisquant le pouvoir à son profit. Remarquons que cette combinaison forme un tout : injecter du tirage au sort dans un système sans Assemblée populaire ne le rendra pas démocratique. Ensuite, les fonctions tirées au sort l'étaient parmi tous les citoyens, et pour des mandats très courts – un an généralement – et non renouvelables. Tout le contraire de juges nommés quasiment à vie, désignés parmi des candidats présélectionnés.

Et une élite politique existait malgré tout. Les véritables dirigeants de la démocratie athénienne, les stratèges, étaient élus, pour des mandats renouvelables. C'était tous des nobles, des eupatrides. Le véritable chef d'Athènes au sommet de sa gloire, Périclès, resta aux commandes de l'État jusqu'à son décès en cours de mandat des suites de la peste. Sa disparition laissa un vide, puisqu'il était aussi indispensable à sa démocratie que le Grand roi de Perse ne l'était à sa monarchie. Même l'Assemblée était moins démocratique qu'elle n'en avait l'air. Certes, c'était « un homme une voix ». Mais, en pratique, peu de citoyens y prenaient régulièrement la parole. C'étaient toujours les mêmes, qui avaient reçu une formation, coûteuse, en rhétorique. Inutile de préciser qu'ils étaient tous eupatrides. Quant aux tribunaux athéniens, ils étaient tirés au sort. Mais il s'agissait de jurys populaires, jugeant sur la base de lois simples et connues de tous, non d'une cour suprême établissant une jurisprudence. Athènes possédait une cour suprême, l'Aréopage (et non « Aéropage », mot qu'on entend parfois, mais qui n'existe pas), composée d'anciens magistrats, et donc au recrutement aristocratique. Mais il n'avait plus qu'une autorité morale durant l'âge d'or de la démocratie athénienne.

Bref, il est vain de chercher des solutions faciles aux problèmes d'aujourd'hui dans une Antiquité mal connue.

Une connaissance un tant soit peu sérieuse de l'histoire réelle nous incite plutôt à être pour le moins méfiant face à la mode du tirage au sort en vogue aujourd'hui à gauche. L'exemple athénien montre en effet que penser que le fait de tirer les assemblées représentatives au sort plutôt que de les élire, garantirait une expression démocratique véritable et nous débarrasserait d'une caste de politiciens au service de la bourgeoisie, et rendrait le pouvoir au peuple, est pour le mieux naïf. Le vrai problème est en effet que le suffrage universel n'empêche pas qu'une majorité de la population vote en pratique pour des partis qui ne représentent les intérêts que d'une infime minorité. Croire que le tirage au sort nous libérerait de l'hégémonie idéologique de la bourgeoisie est pour le mieux illusoire.

Cette mode est même contreproductive dans la mesure où elle serait de nature à faire négliger à la classe ouvrière sa principale et seule arme pour renverser ladite hégémonie : l'organisation en son propre parti politique, appelé à exercer le pouvoir et à changer la société. Comme l'écrivait Friedrich Engels : « Pour que le prolétariat soit suffisamment fort pour vaincre au moment décisif, il faut – Marx et moi-même avons défendu cette position depuis 1847, – il faut qu'il constitue un parti singulier, distinct de tous les autres et opposé à eux, un parti de classe conscient de l'être ». Cette mode est d'ailleurs surtout prônée par des milieux anarchisants.

L'initiative pour la justice aura au moins eu la vertu de servir d'occasion pour discuter toutes ces questions politiques. Pour le reste, elle n'en a aucune. C'est pourquoi il faut la rejeter.

Alexander Eniline



Position concernant la Loi COVID

En préambule, sur le plan sanitaire, la crise du Covid 19 nous démontre ce que nous savions depuis longtemps, à savoir que le système hospitalier public est le seul bouclier capable de nous protéger lorsque la société et, surtout ses membres les moins favorisé.e.s, sont menacé.e.s et fragilisé.e.s par des événements exceptionnels. Et cela malgré une politique menée depuis des années par nos différents gouvernements, dont seule la vision économique guide leurs décisions, les hôpitaux devenant des institutions de profits. L'argent et la rentabilité président aux décisions. Ces logiques doivent changées pour pouvoir s'adapter à des situations, que les scientifiques nous annoncent, comme devant survenir de plus en plus souvent. C'est dans cet esprit, faire face aux défis à venir, que le POP prend position aujourd'hui sur la loi Covid.

Le Pop tient tout d'abord à saluer vivement et remercier les collaboratrices et les collaborateurs actifs dans le domaine de la santé pour leur travail réalisé souvent dans des conditions extrêmement difficiles et pour leur résilience et leur capacité à affronter cette situation. Nous souhaitons également saluer la réaction de l'ensemble de la population dans ce contexte particulièrement éprouvant sur le plan physique, psychologique et social. Nous tenons à souligner la nécessité de maintenir un dialogue avec l'ensemble de la population, car les divisions actuelles sont nocives pour notre société qui a besoin plus que jamais de solidarité entre ses membres.

L'humanité est confrontée à une importante pandémie mettant à mal l'ensemble des systèmes sanitaires, notamment ceux des pays les moins bien dotés, en termes de structures sanitaires et de moyens financiers. La pandémie fait ressortir les inégalités mondiales de manière criante, et ce, dans tous les domaines. C'est une réponse

globale dont nos sociétés du Sud comme du Nord ont besoin et pour laquelle nous devons consacrer toutes nos énergies.

Même s'il y a eu des hésitations, parfois même des contradictions, qui s'expliquent, en partie, par la situation d'urgence à laquelle nous faisons face – cette pandémie étant la plus grande et la plus meurtrière que connaît notre pays depuis la grippe espagnole et par conséquent –, on peut estimer que la réaction et la gestion par les autorités politiques et sanitaires cantonales et fédérales a été plutôt satisfaisante. Par contre nous avons quelques interrogations quant à l'anticipation de ce genre de situation.

Cette crise nous démontre également le rôle majeur d'une approche en santé publique, très souvent minimisée par les autorités politiques, et également par le monde médical, qui continuent d'appréhender la santé avec une vision étriquée de traitement des pathologies uniquement, en laissant de côté le volet prévention et gestion de la santé des populations.

En nous tenant de façon objective, au vu des connaissances scientifiques et épidémiologiques actuelles, nous pouvons résumer la situation sanitaire comme suit :

1. Le coronavirus est présent dans le monde entier et selon différents variants, résultat de différentes mutations, il est très contagieux.
2. Il n'y a actuellement aucun traitement pour guérir la Covid.
3. Il existe actuellement des traitements reconnus pour soulager les symptômes provoqués par le virus et pour diminuer les risques d'un transfert en réanimation tels que les antis inflammatoires de type corticoïde comme la

déxaméthasone ou un traitement intraveineux d'anticorps monoclonaux pour les personnes vulnérables non vaccinées. Ces traitements nécessitent une hospitalisation.

4. Actuellement la réponse principale pour endiguer la pandémie est la vaccination d'une majorité de la population. 90% des personnes actuellement hospitalisées en Suisse dans des services de médecine interne ou en réanimation ne sont pas vaccinées. La corrélation statistique entre le taux de vaccination d'une population d'une région donnée et le taux de patients en réanimation ou décédés démontre, comme au Texas ou dans la région de Marseille par exemple, que le vaccin est efficace pour éviter les cas graves, et donc pour protéger le système de santé. Cependant, l'accès au vaccin doit être possible pour le monde entier et une plus grande solidarité des pays occidentaux est indispensable pour une répartition équitable.

5. Les effets collatéraux sur le système de santé sont très importants, examens diagnostics repoussés, chirurgies renvoyées.....et surtout l'épuisement du personnel soignant qui quitte la profession et provoque une pénurie dans certains services spécialisés.

Enfin, revenons sur deux arguments d'ordre sanitaire sur lesquels s'appuyaient les personnes qui faisaient signer le référendum pour dénoncer l'instrumentalisation, réalisée par certains groupements, qui utilisent des arguments fallacieux que le POP ne saurait soutenir, notamment ceux faisant référence à la situation sanitaire et à des complots fantasmés. Pour le moment, la meilleure voie est la vaccination, nul traitement ne permet de prémunir le système hospitalier. Jeter de l'huile sur le feu dans une situation de crise est malheureusement une vieille méthode de l'extrême-droite,



dont il faut se garder sans hésitation.

1. Le premier argument est de soutenir que cette pandémie est le résultat d'un complot des entreprises pharmaceutiques. Certes, l'industrie pharmaceutique va tirer de gros bénéfices de cette crise sanitaire, ce qui évidemment est scandaleux, d'autant que les recherches qui ont abouti aux différents vaccins ont été largement financées par des fonds publics. Mais ceci n'est pas étonnant dans une logique et un cadre d'une économie capitaliste. Privatisons les bénéfices et socialisons les pertes est la base de ce système. Le grand scandale et la grande injustice se trouvent dans l'énorme disparité de l'accès aux vaccins pour les populations des pays à faible capacité économique. À ce titre, l'OMS appelle à une meilleure répartition des doses de vaccin, afin de garantir l'accès à la vaccination aux populations à risque dans les pays moins favorisés. Les brevets doivent être levés sans délais, pour que l'ensemble des pays puissent obtenir, voire produire des vaccins. La pandémie a aussi démontré notre extrême dépendance à la production pharmaceutique étrangère, notamment chinoise. Ce point démontre la nécessité pour une nation d'avoir le contrôle de certains secteurs industriels stratégiques pour ne pas dépendre d'intérêts privés.

2. Second point avancé, celui disant qu'il existerait un médicament contre la Covid que les médecins refusent de prescrire. La réponse se trouve dans le paragraphe ci-dessus. Il n'existe pas de traitement caché. C'est donc un argument fallacieux.

La situation sanitaire a un impact sur l'ensemble de la société. Le POP est particulièrement inquiet de

la dégradation du contexte social, notamment de la fracture entre différents groupes, rompant les amitiés et parfois même les familles. Le contexte est extrêmement tendu et seule la reprise d'un dialogue constructif permettra de sortir de cette crise par le haut. À cet égard, nous appelons les personnes exerçant de hautes responsabilités politiques et scientifiques à tempérer les tensions plutôt qu'à les exacerber, en prenant garde à ne pas stigmatiser des pans entiers de la société. La menace, rappelons-le tout de même, provient d'un virus et non pas des êtres humains.

La situation sanitaire ne doit pas nous empêcher de porter un regard critique sur certains points de la loi Covid. Ainsi, élargir certaines prérogatives du Conseil fédéral jusqu'en 2031 nous apparaît totalement disproportionné. Nous regrettons également que des éléments de la loi spécifiquement attaqués par référendum aient été mis en place avant la décision populaire. Les droits démocratiques doivent être garantis et un retour à la normale doit être envisagé le plus rapidement possible. Des précédents ont démontré que les autorités, ayant obtenu des pouvoirs étendus, peinent à les rendre. Il est donc nécessaire d'être particulièrement attentif à cet état de fait. L'autoritarisme ne saurait en aucun cas être une solution.

L'extension des prérogatives fédérales dans le système de traçage est également très inquiétante. Une fois mis en place, ce type de système est rarement suspendu et, bien souvent, réutilisé pour d'autres buts que ceux pour lesquels ils sont initialement prévus. Ce sont les militantes et les militants œuvrant pour un changement de système qui en sont en général victimes ; l'histoire des fiches en est une

éclatante démonstration que le POP n'est pas prêt d'oublier. Nous ne souhaitons pas voir ce genre de système prendre de l'importance et serons particulièrement vigilant sur ce point.

Finalement, rappelons que ce qui compte est avant tout de permettre au système hospitalier de tenir le choc et, sur ce point, le non-remboursement des tests ne permettra plus de contrôler l'étendue de la pandémie, qui était pourtant annoncé comme vital pour gérer la crise. La gratuité des tests doit être impérativement garantie.

Enfin, le POP rappelle que la pandémie a mis en exergue l'ensemble des lacunes du système dans lequel nous vivons. Un individualisme outrancier, un système sanitaire libéralisé, la grande difficulté de réaction et d'adaptation à des situations exceptionnelles, ... Cette crise doit servir à construire un futur meilleur. Si le POP soutient globalement, bien que de manière critique, la plupart des mesures mises en place – et qu'il sera extrêmement vigilant à un retour à une situation juridique et politique normalisées –, il est impératif de mettre en place une autre vision du monde que celle que nous connaissons. De nouvelles crises surviendront. L'urgence climatique menace et est bien réelle. La situation actuelle démontre pleinement que notre société n'est pas prête à réagir sanitaire et démocratiquement à de tels événements. Une sortie de crise doit se faire en tenant compte de ces aspects, afin d'être juste, sociale et écologique.

Nago Humbert et Julien Gressot

Document du POP neuchâtelois, section neuchâteloise du Parti Suisse du Travail



Initiative et contre-projet pour la fin des rentes à vie pour les Conseillers d'État : 2 x OUI

C'est à la suite de l'affaire entourant un ancien magistrat libéral-radical que nous sommes appelés à voter sur la thématique des rentes des anciens conseillers d'État. Pour rappel, ce dernier a été poursuivi pour « acceptation d'un avantage » par le Ministère public. En août 2018, soit quelques mois après les élections cantonales lors desquelles le magistrat a été réélu, le Grand Conseil lève l'immunité du conseiller d'État. Ce dernier se voit également retirer plusieurs responsabilités qu'il détenait depuis les élections : la présidence du Conseil d'État, la police et l'aéroport.

Acculé par ses collègues de parti, le magistrat refuse de démissionner dans un premier temps. La Radio-Télévision suisse nous apprend qu'il pourra bénéficier d'une rente à vie s'il reste en poste jusqu'en juin 2019. Acculé par ses collègues de parti à démissionner, il faudra attendre l'automne 2020 pour que l'ex-conseiller d'État annonce sa démission. Il est donc dans la

situation où la rente à vie lui est garantie. Sachant que le nombre de jours maximal d'indemnités chômage a été diminué et que les autres rentes du système social suisse sont dérisoires, il était aberrant de conserver un tel privilège pour les ex-magistrats.

L'affaire entourant l'ancien magistrat libéral-radical a entraîné une mobilisation politique de plusieurs secteurs de la politique genevoise. Une pétition en ligne appelant à une démission du désormais ex-conseiller d'État rassemble plus de 15'000 signatures. En janvier 2019, le Grand Conseil vote une résolution demandant au magistrat de démissionner, ce qu'il refuse. Des initiatives populaires sont lancées pour pouvoir révoquer un conseiller d'État en fonction et pour mettre fin au régime des rentes à vie, sur quoi nous votons le 28 novembre.

Le premier texte est une initiative des Vert'libéraux qui propose de limiter la rente des ex-conseillers

d'État à une période maximale de vingt-quatre mois après la fin de leur mandat. Cette rente est fixée à 70 % du dernier traitement du magistrat. Les prestations correspondraient ainsi à celles de l'assurance-chômage. Le contre-projet adopté par le Grand Conseil prévoit une allocation s'élevant à 50% du dernier traitement des conseillers d'État pendant trois à cinq ans selon la durée du mandat. Il prévoit également que les conseillers d'État seront affiliés à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CEPG).

Réuni.e.s en Assemblée générale, les militantes et les militants du Parti du Travail ont décidé de soutenir les deux textes et vous appellent donc à voter **OUI** à l'initiative et **OUI** au contre-projet. Il a également été décidé de privilégier le contre-projet (**CP**) dans la question subsidiaire pour mettre fin à ce privilège scandaleux.

Oui à la possibilité de destituer un membre du Conseil d'État

L'affaire précitée a permis à tout le monde de se rendre compte qu'il n'existait aucune possibilité légale de destituer un conseiller d'État en fonction, aussi nécessaire qu'il puisse être par ailleurs de se débarrasser du magistrat en question. C'est manifestement une lacune de notre système politique cantonal.

Pour y pallier, le Grand Conseil a élaboré une loi constitutionnelle permettant de destituer un conseiller d'État, selon des modalités suffisamment restrictives pour que celle-ci ne soit mise en œuvre que pour de bonnes raisons.

L'initiative d'une destitution reviendrait au Grand Conseil. Une motion devrait être déposée par au moins 40 députés (sur 100), et être votée en plénum par 75% des députés présents, et la majorité des élus au Grand Conseil. Ensuite interviendrait une votation populaire, dont le verdict ne serait pas passible de recours.

Le Parti du Travail soutient cette mesure, parce que la démocratie exige que tout mandat soit révocable.

Oui à la loi constitutionnelle sur les Conseils administratifs des communes

Actuellement, dans le canton de Genève, les exécutifs communaux fonctionnent selon trois systèmes. En Ville de Genève, un Conseil administratif de 5 membres, qui se succèdent au poste de maire. Dans les communes de plus de 3'000, même chose, mais avec 3 personnes. Dans les communes de moins de 3'000 habitants, un maire et deux adjoints. Le maire a seul le pouvoir d'engager légalement la commune. Les deux adjoints ont les prérogatives que le maire leur confie.

Le Grand Conseil a décidé de réformer ce système parce qu'il n'est satisfaisant ni pour le maire, ni pour ses adjoints, si bien qu'il n'est pas simple de trouver des candidatures à l'exécutif des petites communes. La complexité de l'administration communale ayant crue, la charge de maire devient trop lourde pour un temps partiel. Et pour les adjoints ce n'est pas motivant de n'être que des adjoints.

La proposition est que toutes les communes autres que la Ville de Genève soient dotées d'un Conseil administratif de 3 personnes. Le Parti du Travail est pour ce qui est un progrès démocratique.



Motion pour interdire les « thérapies de conversion »

L'Assemblée nationale française a adopté à l'unanimité ce mardi 5 octobre une proposition de loi réaffirmant l'interdiction des pseudo "thérapies de conversion", ces pratiques visant à imposer l'hétérosexualité aux personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT).

Cette loi prévoit de considérer comme un délit spécifique les soi-disant pratiques de "thérapeutes" ou religieux qui prétendent "guérir" les homosexuels.

Les pratiques de comportements ou les propos répétés visant à modifier ou réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne et ayant pour effet une altération de sa santé physique ou mentale seront punis de deux ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende

Cette sanction est portée à trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende en cas de circonstances aggravantes, notamment lorsque la victime est mineure,

dépendante ou que l'auteur est un ascendant.

Cette proposition de loi peut permettre de sauver des vies, car il n'y a rien à guérir. Être soi n'est pas un crime, on ne peut pas chercher à modifier l'identité de genre ou l'orientation sexuelle des personnes.

Ces pratiques "moyenâgeuses, venues des États-Unis, sont peu connues en Suisse et malheureusement difficilement quantifiables. Mais on décrit des traitements par "hypnose", "hormones" voire "électrochocs", ainsi que des dérives "religieuses" entre "appels à l'abstinence" et séances "d'exorcisme", et le recours aux "mariages forcés" hétérosexuels.

De tels actes peuvent tomber sous le coup de la loi, via les violences volontaires, l'abus de faiblesse, l'exercice illégal de la médecine, le harcèlement ou la discrimination... Mais il est nécessaire de qualifier ces pratiques particulières comme

un délit spécifique pour soutenir les victimes face à la difficulté de porter plainte et d'ainsi mieux prendre la mesure du phénomène.

Il se peut que cette proposition de motion semble ne servir à rien juridiquement mais elle permettrait d'alerter et de rappeler que ces pratiques sont illégales, alors que certaines structures prétendent le contraire.

Comme l'Europe, Malte et l'Allemagne qui ont déjà interdit les "thérapies" de conversion et des démarches similaires sont engagées aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni ainsi que le Canada, qui a adopté un projet de loi fin juin. Genève doit prendre position contre ces pratiques d'un autre temps et la Motion 2640 est un premier pas.

Salika Wenger

Députée au Grand Conseil

Le son !

Je ne vous apprend rien en vous rappelant que nous sommes tous un concentré de multiples cultures. Depuis bien longtemps déjà l'humanité s'efforce de garder son histoire vivante, au niveau architectural, musical, artistique, linguistique, etc... Mais qu'en est-il des sons, quelles ambiances sur les marchés dans les rues Babylone, quelles insultes à la mode durant la Haute Égypte, quels rires d'enfant dans les maisons de Genève au 15^{ème} siècle, quelles voix portaient la marche des croisés ? Rien, n'avons rien du quotidien, rien des commentaires d'un fait divers, rien sur

la joie d'une découverte, rien sur le plaisir glouton et parfois bruyant d'un bon plat. L'histoire est écrite, décrite, illustrée par la peinture, le dessin, la sculpture ou les textes, mais toujours silencieuse.

Depuis la fin 19^{ème} siècle l'histoire est enfin devenue sonore et les images se sont animées ! Or, si depuis, les techniques se sont affinées, la plupart des supports sont vieillissants. Si nous voulons garder des témoignages de la vie sonore de cette période qui est aussi la nôtre, nous devons faire en sorte que ces supports, disques, bandes

magnétiques, films etc., ne disparaissent pas par manque d'intérêt pour leur survie et condamne ainsi notre temps à sombrer lui aussi dans le silence. C'est en cela que ce travail de préservation n'est pas seulement nécessaire mais indispensable à l'Histoire.

Cette Motion a été votée à l'unanimité comme l'avait fait la commission de l'enseignement.

Salika Wenger



Les jeunesses de droite contre la taxe Netflix

En Septembre de cette année, le Conseil National a validé un projet de « Taxe Netflix », celle-ci prévoit l'obligation pour les services de Streaming (type Netflix, Disney + ou encore Amazon Prime Vidéo) ainsi que les diffuseurs télévisuels étrangers (TF1 ou M6 par exemple) de consacrer 4% de leur chiffre d'affaire réalisé en Suisse au secteur du cinéma suisse. Soit via un investissement direct dans le cinéma suisse, soit via une taxe.

Cela a fait immédiatement réagir les jeunesses de droite, avec le lancement d'un référendum pour l'interdiction de cette taxe, référendum porté par les jeunes du PLR, UDC et Vert'Libéraux, plusieurs arguments à l'appui. Notamment que cette taxe est « trop élevée et qu'elle se répercutera sur le prix des abonnements », que c'est « une atteinte à nos libertés et à celle des entreprises » et que de toute façon « Les offres de streaming sont mieux accueillies par le public que les films suisses. » Ceux-ci ne s'adressant « Qu'à un public de niche ». En sommes, ils décrivent cette loi comme « une injustice ».

Arguments peu convaincants

Il est important de noter une chose concernant cette taxe. De fait elle existe déjà. En effet, les chaînes de télévision Suisse doivent déjà s'acquitter d'une taxe de 4% à destination du cinéma helvétique. Ici, c'est un élargissement de cette loi destiné à de gros diffuseurs étrangers qui font un chiffre d'affaire conséquent chez nous, sans rien en reverser (hormis la TVA, aucun impôt et aucune autre taxe n'est destiné aux diffuseurs de streaming et aux diffuseurs étrangers). Cette loi demande simplement à ces diffuseurs d'être logés à la même enseigne que les diffuseurs Suisses.

De plus, il est important de dire que cette taxe de 4% se trouve être dans la moyenne basse des taxes sur les services de Streaming. La

France, par exemple, taxe à hauteur de 25% les services de streaming, avec une obligation d'investir directement au minimum 5% dans la production audiovisuelle Française. L'Italie, elle, est à près de 20%. Nos 4% semblent ridicules à côté.

Dynamiser le cinéma Suisse

Il est aussi important de noter les bienfaits économiques que peuvent avoir le cinéma (ou la culture de manière générale) sur l'économie locale. En effet, le cabinet Ernst & Young a été chargé d'analyser l'impact économique de l'investissement de Cinéforum sur le cinéma romand entre 2013 et 2017. Il en est ressorti que Cinéforum a investi 39 millions de CHF en 4 ans dans le cinéma Romand et que ceci a généré 122 millions de Francs dans l'économie. Cette fameuse « Taxe Netflix » permettrait donc de dynamiser encore l'économie locale en plus de la création d'emploi dans le monde audiovisuel. Le tout, non pas en s'attaquant à de « petites PME », mais bien à des GAFAM, (Netflix, Amazon et Disney représentant un chiffre d'affaire total de plus de 400 milliards de dollars en 2020).

De plus, dire que le cinéma de « Suisse est un cinéma de niche », qu'il « n'attire pas le public » est un peu à côté de la plaque, voir est complètement à l'envers. Christian Wasserfallen du PLR Bernois demandait : « Mais quelle série ou quel film suisse avez-vous regardé ces derniers mois? » en essayant de démontrer que la taxe Netflix était inutile. Pourtant, c'est bien là le problème : le cinéma suisse n'est pas mis en avant. Et plutôt que de rendre inexistant, il faut profiter de ces canaux de streaming pour mettre en avant les réalisations Suisses.

La confédération n'octroie qu'un budget de moins de 100 millions par an. A titre de comparaison, la France avait investi via le CNC 1,02

milliards d'euros en 2018 pour le cinéma. Ce budget fut de près de 800 millions en 2020 en pleine crise Covid. Or, réaliser un film coûte cher. Pour cela il faut un budget conséquent. En effet, un technicien quelconque dans la vidéo aura un salaire au minimum de 400CHF par jour de travail en Suisse (contre 200€ en France). Selon les postes, ce salaire est beaucoup plus élevé, comme un directeur de photographie pour lequel il faut compter au minimum 1000 CHF par jour de travail. (Salaire conseillé par le Syndicat Suisse Film et Vidéo SSFV). Le tout pour un temps de tournage qui oscille entre 40 et 60 jours de travail pour un long-métrage. A cela s'ajoutent les frais de matériel qui coûte cher à la location, de déplacement, de location des lieux. Puis tout le budget de post-production. Et enfin le budget de communication qui permettra au film d'être connu et regardé par la suite.

Et c'est bien là que ça fait défaut. Des films Suisses il y en a. De la qualité chez ceux-ci aussi. Nous avons des très bons travailleurs dans le monde du Cinéma. Sauf que ces films ne sont pas mis en avant en communication avant la sortie (nous sommes nombreux à pouvoir citer des dizaines de films venant des États-Unis ou de la France qui sortent dans les prochains mois, mais combien de films Suisses ?). Comment les gens peuvent aller voir un film s'ils ne savent même pas qu'il sort ? Pire, combien de films Suisses sont à l'affiche des grandes salles de cinéma (type Pathé ou Arena) ? Pratiquement aucun. Le cinéma Suisse n'est pas mis en avant, ni avant la distribution du film, ni ensuite. Cette obligation de produire du contenu Suisse envers Netflix, Amazon ou Disney permettra aussi de mettre en avant auprès du grand public le cinéma Suisse le faire sortir de son statut « de niche ».

Forlan Badel



9 novembre 2021 : discours du Parti du Travail

Commémorer le 9 novembre 1932, ce n'est pas seulement se rappeler du passé en tant que passé, mais en tant que leçon et avertissement pour le présent et l'avenir. En particulier, se rappeler de ce jour où l'armée tira sur la foule, faisant 13 morts, est important pour comprendre et combattre le danger du militarisme, arme entre les mains des puissances impérialistes pour opprimer les peuples à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières, et une menace pour l'existence même de l'humanité.

L'impérialisme n'a pas changé de nature, ni ne peut en changer. Il est par essence agressif, porté à l'usage de la force meurtrière pour imposer sa domination, déposséder les peuples de leurs ressources. Aujourd'hui, hélas, l'heure n'est pas à la détente, bien au contraire. La planète est ensanglantée par des guerres, souvent orchestrées à distance par les puissances impérialistes. La tendance est à la course aux armements – pour laquelle des ressources précieuses, que nous savons pourtant finies, sont gaspillées en quantités astronomiques – et à la militarisation.

Malgré la tragique débâcle de sa guerre en Afghanistan, l'OTAN demeure un bloc militaire agressif, qui s'arroge la prérogative, on ne sait trop de quelle droit, d'intervenir partout sur la planète. La puissance impérialiste sur le déclin que sont les USA est prête à tout pour maintenir son hégémonie. La stratégie agressive de l'impérialisme étatsunien de tension avec la République populaire de Chine et la Fédération de Russie, l'escalade verbale et les provocations, constitue une menace majeure pour la paix mondiale, et pourrait, dans le pire des

scénarios, dégénérer en déflagration globale. Le blocus criminel des USA contre la République de Cuba, ses ingérences, ses guerres hybrides contre les peuples d'Amérique latine qui refusent de subir le joug de l'Empire doivent en particulier être dénoncés et combattus.

La situation ne s'est pas améliorée depuis que Joe Biden a remplacé Donald Trump. L'alliance militaire AUKUS entre les USA, le Royaume-Uni et l'Australie constitue un danger pas supplémentaire dans l'aggravation de la tension militaire dans le Pacifique. L'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire par l'Australie représente une escalade de plus dans la course aux armements, lourde de dangers.

Inutile de dire que l'impérialisme ne se préoccupe en réalité nullement de la démocratie et des droits humains. L'OTAN ne trouve rien à redire des crimes de guerre de l'un de ses membres, la Turquie d'Erdoğan. Les USA n'ont aucun problème avec les régimes autoritaires « amis », sans parler de leurs propres – et innombrables – violations des droits humains. Ce n'est qu'une question d'intérêts des grands monopoles, de contrôle des ressources et de domination. Les puissances impérialistes n'ont également aucun respect, même



minimal, des droits humains des personnes qui doivent fuir leur pays du fait de leurs guerres, et des ravages de leur domination. Des personnes avec qui nous devons également être solidaires. Dans l'immédiat, je vous appelle à signer le référendum contre le financement par la Suisse de Frontex, cette criminelle police européenne des étranges.

Nous devons exiger le respect du droit international, le respect des peuples pour le droit à disposer d'eux-mêmes, lutter pour un désarmement global. Aujourd'hui comme hier, la lutte pour la paix passe par la lutte contre l'impérialisme.

Alexander Eniline



Discours de clôture au XXIV^{ème} Congrès du PST-POP

Chères et chers camarades,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait, de la confiance que vous m'avez témoigné en m'élisant à la présidence – ainsi qu'Amanda, même si ce point ne pourra pas être rendu public - de notre Parti. Je saurai me montrer digne de cet honneur, et m'efforcerai d'être à la hauteur de la tâche que le Parti m'a confiée.

Avant toute chose je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, Gavriel Pinson, qui a servi le Parti avec honneur pendant de longues années, et qui a accompli du très bon travail durant son mandat de président, contribuant grandement à redonner vie et activité aux instances nationales du PST-POP, à en dynamiser le travail, à renforcer la cohésion, l'organisation, l'unité idéologique et le niveau de nos analyses politiques. C'est durant son mandat que nous avons notamment élaboré notre analyse critique de la voie bilatérale dans les relations entre la Suisse et l'UE ; construit un programme électoral qui, par sa complétude, son ancrage idéologique marxiste, et sa solidité politique, se rapproche le plus d'un programme politique dont nous avons absolument besoin parmi tous les textes que le Parti a publié durant trois décennies ; et mené à bien nombre d'autres tâches politiques. Nous avons retrouvé un siège au Conseil national, et le Parti s'est globalement renforcé durant cette période. Nous tenons ainsi notre Congrès dans le canton du Valais, où notre Parti compte désormais une nouvelle et très dynamique section cantonale. Nous avons également reconstitué une section à Bâle, et bientôt compterons officiellement une section en Argovie. Une dynamique positive a pu être attestée dans pratiquement toutes les sections cantonales de notre Parti. Il est vrai bien sûr que beaucoup reste encore à faire, et que le dynamisme des instances nationales a malheureusement

baissé ces derniers temps. Il est l'heure aujourd'hui de passer à un niveau qualitativement supérieur par rapport à tout ce qui a été réalisée jusque-là.

Notre XXIV^{ème} Congrès touche à sa fin. Un Congrès qui aura été constructif, et dont les travaux auront été, j'en suis convaincu, utiles pour l'avenir de notre Parti. Ces travaux ont porté, vous le savez, sur l'amélioration de la communication de notre Parti, et sur le renforcement de son organisation, et plus précisément de son organisation en tant que parti de travailleuses et de travailleurs. Cette tâche est essentielle. Car, comme l'écrivait Lénine :

« Le prolétariat n'a d'autre arme dans la lutte pour le pouvoir que l'organisation...Le prolétariat peut devenir – et deviendra inévitablement – une force invincible pour cette seule raison que son union idéologique basée sur les principes du marxisme est cimentée par l'unité matérielle de l'organisation qui groupe les millions de travailleurs en une armée de la classe ouvrière »

En tant que disciples de Marx, Engels et Lénine, nous sommes convaincus que la forme supérieure d'organisation de la classe ouvrière, c'est le parti politique. Ceci dit, l'organisation et a fortiori la communication ne sont pas des buts en soi, mais sont au service de la ligne politique, de la cause pour laquelle nous luttons. Cette cause, quelle est-elle ? Il y a déjà bien longtemps, en 1943, avant même la fondation officielle de notre Parti, les militants qui allaient le faire vivre devaient lutter dans la clandestinité, face à un Conseil fédéral objectivement aligné sur le Troisième Reich. Cette organisation clandestine publiait des journaux et des brochures, qu'elle faisait circuler sous le manteau. Il était écrit en conclusion d'une de ces brochures,



intitulée *La classe ouvrière et les événements* :

« Nous arrivons, chez nous, comme d'ailleurs dans toute l'Europe occidentale et dans le monde entier, au moment où le mouvement prolétarien (par quoi il faut comprendre l'ensemble des hommes et femmes ne pouvant compter que sur leur travail pour vivre) représente l'immense majorité du peuple. En conséquence, la classe dirigeante et capitaliste suisse avec son cortège de parasites (chefs de partis, politiciens, journalistes, « intellectuels » traîtres à la cause du peuple, magistrats, hauts fonctionnaires de police, etc. – doit nécessairement céder la place aux représentants de l'immense majorité populaire actuellement en formation.

Le devoir des travailleurs suisses politiquement éduqués est de donner une ferme direction doctrinale à cette majorité populaire. C'est ainsi qu'il sera possible d'assurer au pays suisse son indépendance nationale menacée par le fascisme, avec lequel la bourgeoisie réactionnaire a lié partie, et sa libération sociale. Ainsi s'instaurera un système gouvernemental duquel la lutte entre la classe dirigeante et la classe opprimée aura été bannie par la suppression du régime des classes, but du socialisme digne de ce nom ».



Notre Parti fut fondé en 1944 pour faire de cette perspective une réalité. Malgré toutes les vicissitudes de l'histoire, malgré tous les changements que la Suisse et le monde ont connu depuis cette perspective demeure plus que jamais juste et nécessaire. C'est cette conviction qui nous unit, et nous donne la volonté de continuer la lutte. Aujourd'hui, notre Parti doit faire face à des défis et des enjeux cruciaux. Je n'en citerai que quelques-uns.

Premièrement, ainsi qu'il est mentionné dans les documents du Congrès, nous devons produire une analyse de la crise économique, sociale, écologique et démocratique, dans laquelle le capitalisme mondial a été plongé par la pandémie du Covid 19 ; et de combattre ces conséquences néfastes sur les travailleurs et les travailleuses, sur les classes populaires ; de montrer que la seule voie de sortie des crises du capitalisme passe par la sortie du capitalisme, qui est leur cause, par la transition au socialisme. Cette crise a démontré toute la vulnérabilité et les aberrations du système capitaliste. Elle est à ce jour loin d'être terminée. La reprise s'est révélée équivoque et minée par les pénuries, les goulots d'étranglement, les phénomènes inflationnistes qui en résultent. La probable fin des politiques monétaires expansionnistes pourrait plonger l'économie dans la récession. Il n'est pas simple de voir comment cette crise va évoluer. Une chose est sûre : il s'agit d'une crise structurelle, d'un tournant historique, non d'un simple épiphénomène. Le Parti devra l'analyser, et proposer des solutions politiques.

Ce qui est sûr en revanche, c'est que la bourgeoisie s'emploie à faire payer la crise au peuple, par des nouvelles mesures d'austérité, tout en baissant au passage encore plus les impôts pour elle-même – la fameuse « théorie du ruissellement », dont l'efficacité économique est nulle, et dont le seul effet est de faire ruisseler l'argent dans les poches de l'oligarchie. AVS 21, démantèlement des retraites sur le dos des femmes, d'un côté, et

abolition du droit de timbre, cadeau fiscal scandaleux au grand capital, de l'autre. Nous devons combattre résolument cette politique, et proposer des solutions alternatives à celles de la bourgeoisie, en faveur des travailleuses et des travailleurs, des classes populaires.

J'ai parlé d'analyse. Il est en effet fondamental de fonder tout notre travail politique sur un développement créatif de la théorie marxiste, pour comprendre les enjeux du présent, et tracer les voies de l'avenir. Ce travail théorique est fondamental – s'en tenir à la seule politique « concrète », étroitement pragmatique, signifierait errer dans les ténèbres, avec des conséquences politiquement graves. Ainsi que l'écrivait l'ancien secrétaire général du PCUS, Youri Andropov :

« Toute sous-estimation du rôle de la science marxiste-léniniste et de son développement créateur, une interprétation pragmatique étroite de ses tâches, le mépris des problèmes fondamentaux de la théorie, la prédominance des considérations conjoncturelles ou la théorisation scolastique sont lourds de graves conséquences politiques et idéologiques. L'expérience a prouvé à maintes reprises combien Lénine avait raison de dire : « celui qui s'attaque aux problèmes particuliers avant d'avoir résolu les problèmes généraux, "butera" inévitablement, à chaque pas, sans même s'en rendre compte, sur ces problèmes généraux. Or, buter aveuglément sur eux dans chaque cas particulier, c'est condamner sa politique aux pires errements et à l'abandon des principes. »

Il est essentiel d'avoir une approche créative du marxisme, de le développer sans cesse pour comprendre les phénomènes nouveaux, et pas simplement s'en tenir aux acquis. Comme l'écrivait Boris Ponomarev, secrétaire du CC du PCUS et membre suppléant du Politbureau :

« La théorie marxiste-léniniste étudie les lois générales de développement de la société humaine.

C'est une arme idéologique de la classe ouvrière, des travailleurs de tous les peuples. C'est ce qui fait sa portée universelle. De sa nature même découle une exigence d'approche créatrice envers l'étude de tous les phénomènes et de tous les processus qui se déroulent dans la société, dans chaque pays, à chaque étape historique de son développement. Analysant de façon scientifique le passé, cette théorie sert le présent et est tournée vers l'avenir. »

Un autre enjeu central du moment sont les relations entre la Suisse et l'Union Européenne. Notre Parti a élaboré une analyse critique de l'UE elle-même, en tant que Saint-Empire capitaliste ordolibéral et essentiellement antidémocratique, une chape de plomb néolibérale ayant pour but d'imposer les intérêts des monopoles aux peuples. Nous avons tout aussi justement procédé à une critique de la voie bilatérale, qui est une reprise des règles néolibérales du marché commun dans le droit suisse, ainsi que de l'accord-cadre, qui aurait impliqué une reprise quasi automatique par la Suisse de l'« acquis » communautaire. Mais la réalité a changé depuis, nous obligeant à reprendre notre travail d'analyse. Depuis le renoncement du Conseil fédéral à signer l'accord-cadre, la voie bilatérale semble condamnée à s'effriter progressivement, puisque l'UE refuse de la prolonger sans « solution institutionnelle ». Le Conseil fédéral n'a apparemment pas de plan clair, et l'avenir des relations entre la Suisse et l'UE est aujourd'hui l'enjeu d'une bataille politique. Notre Parti, seul parti de gauche à avoir procédé à cette analyse critique de l'UE, se doit de proposer un plan crédible d'un avenir en dehors du carcan d'un grand marché libéralisé, dont les conséquences sociales et écologiques sont dévastatrices.

En parlant de politique internationale, nous devons plus que jamais rester fidèles aux principes de l'internationalisme prolétarien, de continuer à soutenir avec encore plus



de détermination la Révolution cubaine, le Venezuela bolivarien, le processus du changement en Bolivie, tous les peuples en lutte pour leurs droits, pour le progrès social, pour leur émancipation et pour le socialisme. L'internationalisme implique aussi le devoir de solidarité avec toutes les personnes que les guerres et les ravages du capitalisme forcent à fuir leur pays, et face auxquelles l'Europe se barricade et renforce sa scandaleuse police des étrangères. Comme l'écrivait Karl Marx dans l'Adresse inaugurale de l'AIT : « L'expérience du passé nous a appris comment l'oubli de ces liens fraternels qui doivent exister entre les travailleurs des différents pays et les exciter à se soutenir les uns les autres dans toutes leurs luttes pour l'affranchissement, sera puni par la défaite commune de leurs entreprises divisées ». Depuis le tragique tournant des années nonante, le mouvement communiste international est désorganisé et affaibli. Seules les forces de la réaction en profitent. Notre Parti doit contribuer à la reconstruction d'un mouvement communiste international puissant et capable d'accomplir sa mission historique.

Puisque nous sommes en pleine COP26 et que la Grève du climat organise une manifestation contre les bavardages vains des COP et pour exiger un vrai changement, il convient d'en dire quelques mots. La situation est aujourd'hui en effet dramatique. Les effets du changement climatique sont d'ores et déjà catastrophiques...et au lieu d'y faire réellement quelque chose, l'humanité court à la catastrophe. Depuis des années les décideurs bourgeois bavardent, font de vaines promesses, essayent de trouver des sources de profits supplémentaires sur la « transition écologique », prônent un impossible et contradictoire « capitalisme vert ». Mais toutes leurs belles paroles n'empêchent pas que les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter. Le problème est que pour mettre fin à cette course à l'abîme, il faudrait mettre fin à sa cause : le capitalisme et son exigence de profit maximum à tout

prix. Ainsi que le déclarait Evo Morales en 2007 : « Le monde souffre d'une fièvre provoquée par le changement climatique, et la maladie est le modèle capitaliste de développement ». Heureusement, pour être mortelle, cette maladie n'est pas incurable. Le socialisme est le remède.

Nous sommes le 7 novembre aujourd'hui, le 104^{ème} anniversaire de la Grande Révolution Socialiste d'Octobre. Il y a exactement 104 ans, pour la première fois dans l'histoire, un État prolétarien, un État de la classe ouvrière voyait le jour. Cet État, le pays des Soviets, allait durer un peu plus de septante ans, changeant le visage de la planète à jamais. Par un heureux hasard, la salle où nous nous réunissons s'appelle salle du Kremlin, qui fut le siège du pouvoir des soviets. Bien que l'histoire se révéla complexe, et souvent tourmentée, le socialisme fut une réalité – qui concerna jusqu'à un tiers de la population de la Terre – et ses accomplissements, ses réalisations furent, somme toute, remarquables, et rien ne saurait les minorer. Peu avant la contre-révolution qui allait la balayer, l'Union soviétique avait atteint des sommets inconnus auparavant, la civilisation la plus avancée, la plus progressiste – même si bien sûr beaucoup restait à faire – que l'humanité ait jamais connu. Le renversement du socialisme dans la plupart des pays qui l'avaient édifié laissa un vide, et ouvrit la porte à une régression terrible.

Cette grande révolution fait partie de notre histoire, de notre tradition. Notre Parti s'inscrit clairement dans l'héritage de ce parti d'un type nouveau, le Parti bolchevik, qui le premier a guidé la classe ouvrière vers la victoire et la construction d'une société nouvelle ; ainsi que du mouvement communiste international, dont nous sommes un membre à part entière. C'est un héritage auquel nous devons rester fidèles, que nous devons enrichir – en tenant compte également des difficultés et des échecs du passé – pour comprendre le présent et le transformer. Parce que le marxisme-

léninisme est la seule tradition de pensée, la seule idéologie scientifique qui éclaire les chemins de l'avenir, et parce qu'une rupture avec l'ordre établi, une sortie de la voie sans issue du capitalisme, l'édification du socialisme, n'ont jamais été aussi nécessaires.

Les grévistes pour le climat, les scientifiques du GIEC même, appellent à un changement de système pour arrêter la catastrophe en cours. Le slogan « changeons le système, pas le climat » est parfaitement juste. Mais ce changement ne viendra pas de lui-même, ni de la bonne volonté des dirigeants bourgeois, ni d'un mouvement simplement revendicatif. Seule l'action résolue d'un parti politique d'avant-garde, se fondant sur le marxisme, et ayant le socialisme pour perspective, pour y parvenir. C'est pourquoi, nous devons lutter résolument pour cette finalité. Certes, la lutte est difficile, et la réalité suisse ne semble *prima facie* guère nous être favorable. Ce n'est pas pour autant que notre lutte n'aboutira pas. Comme l'écrivait Jean Jaurès :

« Il faut l'effort lent et continu pour triompher ! Cependant la victoire est certaine, parce qu'il serait monstrueux et inadmissible que l'humanité ait pu concevoir un idéal de justice et qu'elle soit incapable de le réaliser. Cette faillite humaine ne se réalisera pas ! »

Je conclurai citant le rapport de l'ancien secrétaire général de notre Parti, Jean Vincent, au IX^{ème} Congrès du Parti Suisse du Travail, les 2 et 3 novembre 1968 :

« Que grandisse, que prospère notre Parti du Travail qui porte le plus beau nom qui soit et le plus éloquent, justement parce qu'il est le nom d'un rassemblement du peuple travailleur, qu'il aille d'expérience en expérience, de progrès en progrès, de succès en succès ! Vive notre Parti du Travail ! Vive le socialisme que nous voulons édifier en Suisse ! Vive le communisme ! »

Alexander Eniline, coprésident



10'000 morts par jour

Levez la propriété intellectuelle sur les vaccins, tests et traitements anti-COVID, maintenant !

Les grandes sociétés pharmaceutiques ont pris en otage les populations des pays à faibles et moyens revenus, en réservant leurs livraisons de vaccins, au prix fort, aux pays les plus solvables. L'absence d'accès universel et immédiat à la vaccination, aux traitements, tests et autres technologies pourrait entraîner des centaines de milliers de morts et causer l'apparition de variants plus contagieux. Depuis le 2 octobre 2020, jour où les pays du Sud, menés par l'Afrique du Sud et l'Inde, ont demandé à l'OMC la levée de la propriété intellectuelle sur les vaccins anti-COVID, les tests et les traitements, etc., qui leur a été refusée par l'Union Européenne et la Suisse notamment, ce sont en effet en moyenne 10'119 personnes par jour qui sont décédées de cette maladie! Alors que la Conférence ministérielle de l'OMC se réunit du 30 novembre au 3 décembre à Genève, mobilisons-nous afin de crier notre désaccord face à cette politique « d'apartheid » médicale et d'exiger la levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins, les traitements et les diagnostics COVID!

Les vaccins ont été développés avec des fonds publics. Alors qu'ils sont massivement distribués dans les pays riches, leur vente profite aujourd'hui aux seuls gros actionnaires de la Big Pharma, qui voient leurs dividendes exploser. A l'opposé de cette logique, la levée des droits de propriété intellectuelle permettrait un accès bien plus large aux vaccins, traitements et diagnostics et épargnerait des centaines de milliers de vies humaines. Une remarquable étude de l'organisation de consommateurs américain Public Citizen, en lien avec des

chercheurs d'Oxford University, montre qu'avec la levée des brevets, de la protection des renseignements non divulgués et le transfert de technologie, on peut vacciner la planète et éradiquer la pandémie.

Lever la propriété intellectuelle : une solution économique pour des millions de vies sauvées

Avec les mêmes instruments de planification que l'industrie pharmaceutique utilise pour préparer ses projets de sites industriels, l'étude démontre de façon convaincante comment la communauté mondiale pourrait mettre en place des centres régionaux capables de produire huit milliards de doses de vaccin d'ici mai 2022. Cela permettrait de vacciner 80 % de la population pour un coût de 9,4 milliards de dollars, soit l'équivalent du budget annuel de l'Etat de Genève... un coût dérisoire au vu des centaines de milliers de vies qui pourraient être épargnées. Ce chiffre est d'autant plus parlant lorsqu'on le compare aux dizaines et dizaines de milliards de subventions gouvernementales reçues par les trusts de la pharmacie pour développer les vaccins... Voulons-nous vraiment que ces investissements publics ne permettent que de vacciner les populations des pays riches au risque de ne jamais venir à bout du COVID-19 tout en permettant à quelques privilégié-e-s d'amasser des fortunes colossales ?

Mobilisons-nous pour la vie de toutes et tous, contre les profits de quelques un-e-s

La lutte contre la Covid-19, mais également contre toutes les autres maladies et problèmes médicaux, doit être menée à l'échelle planétaire en suspendant les logiques de maximisation du profit. La

production des moyens de prévention, des vaccins, des médicaments, etc., mais aussi la prise en charge des malades ne peut dépendre de leur solvabilité. Le contrôle public de la recherche, de l'industrie pharmaceutique et du secteur hospitalier, de même que le développement d'un service public de la santé de qualité et gratuit est donc plus que jamais indispensable. À cet égard, l'exemple de Cuba, avec le développement de son vaccin public et avec sa solidarité internationale dans le domaine de la santé, montre le chemin. Alors que la Conférence ministérielle de l'OMC se réunit du 30 novembre au 3 décembre à Genève, mobilisons-nous afin de crier notre désaccord face à cette politique « d'apartheid médical » et d'exiger la levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins, les traitements et tous les autres produits médicaux, nécessaire à l'endiguement du Covid-19 ! Cela est indispensable pour assurer le droit à la santé pour toutes et tous.

Partout, citoyen-ne-s, associations, syndicats, élu-e-s... saisissons-nous de ces Journées de la honte pour manifester en faveur d'un accès universel et effectif aux vaccins, aux traitements et aux diagnostics qui doivent être considérés comme des biens communs. Maintenir les droits de propriété intellectuelle est criminel ! Soutenons les pays du Sud en exigeant ensemble leur levée sans plus attendre ! Rendez-vous le 30 novembre à 17h30 à Genève, Place Lise-Girardin, pour une grande manifestation à la bougie.

Appel soutenu par des ONG, des syndicats, des partis politiques, dont le Parti du Travail



Débat public

Pénuries d'électricité annoncées : que faire ?

Des questions cruciales, entre épuisement de ressources et nécessité de changement de modèle

Le vendredi 10 décembre
À 20h00
A la salle du Cercle du Mail
25 Rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Panel d'intervenant-e-s en cours de finalisation
Plus d'informations bientôt



RESPECTONS CELLES ET CEUX QUI TRAVAILLENT

NON
À LA LOI SUR LES HORAIRES
D'OUVERTURE DES MAGASINS !



OUI À LA LOI COVID

- NON AU TIRAGE AU SORT POUR LES JUGES FÉDÉRAUX
- POUR L'ABOLITION DES RENTES À VIE DES CONSEILLERS D'ÉTAT 2x OUI
- OUI À LA POSSIBILITE DE DÉSTITUER UN CONSEILLER D'ÉTAT
- OUI À LA MODIFICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF DES COMMUNES



Éditeur responsable : Forlen Badel, Rue du Vieux-Billard 25, 1205 GE

Rejoignez-nous !

Fondé en 1944, le Parti Suisse du Travail lutte depuis inlassablement pour les intérêts et aspirations légitimes des travailleurs, pour la rupture avec le capitalisme, pour une nouvelle société socialiste. Vous aussi, rejoignez le Parti du Travail, et sa lutte pour un monde plus juste:

- Je souhaite adhérer au Parti du Travail
- Je souhaite m'abonner à l'Encre Rouge
- Je souhaite recevoir des informations sur le Parti du Travail

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA : _____

Localité : _____

A renvoyer à : Parti du Travail, Case postale 16, 1211 Genève 8